



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative au déclassement du domaine public communal  
Du parking situé à l'angle de la rue des Bijoutiers et de la rue de la Placette**

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal n°22-133 en date du 2 mars 2022.

Elle se déroulera :

**du lundi 28 mars 2022 à 8h30 au mardi 12 avril 2022 à 17h**  
**à l'Hôtel de Ville – place Georges Clemenceau – 30300 BEAUCAIRE**  
**aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie (8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)**

Durant cette période, toute personne pourra consulter en mairie le dossier d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public communal du parking situé à l'angle de la rue des Bijoutiers et de la rue de la Placette correspondant à une emprise de 316 m<sup>2</sup> environ. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville : <https://www.beaucaire.fr/les-services-municipaux/urbanisme/enquetes-publiques/>

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie
- par courriel : [foncier@beaucaire.fr](mailto:foncier@beaucaire.fr) + objet **"Enquête publique - Déclassement du domaine public communal du parking situé à l'angle de la rue des Bijoutiers et de la rue de la Placette."**
- par courrier à : **Mairie de BEAUCAIRE**  
**Direction de l'Urbanisme en SPR et Patrimoine - Service Foncier**  
**Commissaire enquêteur**  
**Déclassement du domaine public communal du parking situé à l'angle de la rue des Bijoutiers et de la rue de la Placette**  
**Place Georges Clemenceau**  
**30300 BEAUCAIRE**

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale des dossiers de l'enquête auprès de la mairie de BEAUCAIRE (service foncier).

Le commissaire-enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées en mairie le :

**Lundi 28 mars 2022** de **8 H 30 à 12 H 00**  
**Mardi 12 avril 2022** de **13 H 30 à 17 H 00**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire-enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement du parking situé à l'angle de la rue des Bijoutiers et de la rue de la Placette correspondant à une emprise de 316 m<sup>2</sup> environ.

Le rapport et les conclusions seront disponibles et consultables en mairie auprès du service foncier durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous rapprocher de l'accueil de la Direction de l'Urbanisme au 04.66.59.17.25 ou directement auprès du service foncier au 04.66.59.71.48 (contact : Mme Delphine CHARRY, chargée du service Foncier), ou par courriel à l'adresse électronique précitée, en précisant en objet « Demande d'informations - Déclassement du parking situé à l'angle de la rue des Bijoutiers et de la rue de la Placette correspondant à une emprise de 316 m<sup>2</sup> environ » pour un traitement plus rapide de votre demande.

